



Challenge ROTAX MAX
Règlementation 2004
Version: 10 mars 2004

Série Nationale sanctionnée par ASN Canada FIA



Note : en cas de discordance entre la version française et l'original anglais de ce document, la version anglaise prévaudra.

1. Général

Le CENTRE DE KARTING ROTAX ("ROTAX") et ses distributeurs autorisés organisent la Grande Finale du Challenge ROTAX MAX ("GFCRM"), des événements internationaux Challenge Rotax Max ("CRMI"), comme le l'EURO CHALLENGE ROTAX et des Challenges ROTAX MAX nationaux. (CRM).

L'expression "ROTAX MAX CHALLENGE" est la propriété de Bombardier-ROTAX GmbH & Co. KG.

Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organismes, les inscrits et les circuits) s'engagent à appliquer et à observer les règles régissant les événements de course.

Les CRMI doivent se dérouler en accord avec la réglementation Sportive du Challenge Rotax Max, la réglementation technique du Challenge Rotax Max, le Code sportif international ("CSI") et ses annexes, avec les règles techniques de la réglementation internationale du karting ainsi que toute réglementation complémentaire pouvant être ajoutée par l'ASN concernée.

Toute modification ou exception à la réglementation Sportive et Technique du CRM doit recevoir l'approbation écrite du Centre de Karting Rotax.

TOUT CE QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT AUTORISÉ EST INTERDIT.

2. Statut du Challenge

Le CRM, la GFCRM et les CRMI sont reconnus par la CIK-FIA, conformément à la « Réglementation de Reconnaissance de Karting 2003 » datée du 16.09.2002.

Un seul CRM permettant la qualification des pilotes à la GFCRM est sanctionné par ROTAX.

Le Challenge ROTAX MAX (CRM) se déroulera comme une compétition de type « Club » et sanctionné par la fédération nationale de sport automobile de chacun des pays impliqués, en l'occurrence ASN Canada-FIA

2.1. Classes au CRM, CRMI et à la GFCRM

CRM : Mini MAX, Junior MAX, MAX et RM1

CRMI : Junior MAX, MAX et RM1

GFCRM : Junior MAX et RM1

3. Réglementation

3.1.1. Licence

CRM : Un pilote détenant ou ayant détenu une licence Internationale de grade A ou B ne doit pas avoir participé ou avoir été inscrit à aucune compétition sanctionnée par la CIK-FIA, Coupe ou Trophée, en 2001, 2002, 2003 ou 2004 afin de pouvoir se qualifier pour la Grande Finale du Challenge Rotax Max. Le pilote doit aussi être un résident permanent du pays dans lequel il participe au CRM afin de pouvoir se qualifier pour la GFCRM.

Un compétiteur désirant prendre part au CRM qui a déjà détenu une licence Internationale de karting de grade A avant 2001 doit faire une demande spéciale auprès de ROTAX. Cette application consiste en une demande écrite d'autorisation de participation et doit inclure toutes les informations pertinentes concernant les événements et les résultats des compétitions

sanctionnées par la CIK auxquelles le compétiteur a participé au cours 10 dernières années.

Cette demande de participation doit porter le sceau de l'ASN et du Distributeur Rotax du pays concerné. La demande doit être acheminée à Rotax par le Distributeur. La décision de ROTAX concernant une telle demande est finale et sans appel.

Pour les compétitions CRMI, il n'y a aucune restriction relative aux licences.

Les pilotes prenant part à la GFCRM et/ou à un CRMI doivent détenir une Licence Internationale C ou supérieure, émise par une ASN membre de la CIK-FIA. Les pilotes âgés de moins de 18 ans ne peuvent s'enregistrer à titre d'entrant (en conformité avec l'art. 2.7 des Prescriptions Générales de la réglementation de Karting CIK-FIA).

Pour les catégories présentes au CRM, une licence nationale ou une licence de type Club est requise, conformément aux exigences de l'ASN du pays concerné.

3.1.2. Ages :

Catégorie Max Junior CRM et CRMI :

CRM Canada

Pour participer au CRM canadien, le pilote doit avoir 13 ans au plus tard le 31.12.2004 et doit avoir au maximum 16 ans en date du 31.12.04.

CRMI

Pour participer à un CRMI, le pilote doit avoir son 13^e anniversaire avant la date de l'épreuve à laquelle il souhaite participer et doit avoir au maximum son 17^e anniversaire après le 31.12.04.

Catégorie MAX et RM1 :

CRM Canada

Pour participer au CRM ou à un CRMI, le pilote doit avoir son 16^e anniversaire avant la date des Championnats canadiens où se déroulera la finale nationale, soit au plus tard le 19 août 2004.

*** Si un pilote est éligible pour compétitionner dans les 3 catégories – MAX JUNIOR, MAX et RM1, il peut compétitionner en MAX Junior tant qu'il ne participe pas à une course dans la catégorie MAX ou RM1. Après sa première course en MAX ou en RM1, il n'est plus éligible à compétitionner en MAX JUNIOR. La participation du pilote dans toute autre catégorie de karting que MAX ou RM1 n'a pas d'effet pour déterminer l'éligibilité du pilote à compétitionner en MAX JUNIOR.

CRMI :

Pour participer à un CRMI, le pilote doit avoir son 16^e anniversaire avant la date de l'épreuve à laquelle il souhaite participer.

GFCRM 2004 :

Tous les pilotes respectant les âges pour chacune des catégories décrites ci-haut sont éligibles pour se qualifier en vue de la GFCRM 2004.

3.2. Déroulement des épreuves

3.2.1.GFCRM or CRMI

La GFCRM se déroule en une seule épreuve alors que les CRMI peuvent se dérouler sur un événement unique ou une série d'événements.

3.2.2.CRM

Chaque événement comprend une pratique libre, une qualification, des manches (pour se qualifier à la pré-finale et la finale si nécessaire), une pré-finale et une finale. Il est possible d'avoir 2 compétitions le même jour (ex. pré-finale A & B, finales A & B).

Pratiques libres : déterminé par les organisateurs de la course, dépendant notamment de la longueur de la piste.

Qualifications : déterminé par les organisateurs de la course, dépendamment notamment de la longueur de la piste.

Manches/points : Le nombre de manches et de points seront déterminés par les organisateurs nationaux du challenge. Durée minimale d'une manche : 10 km ou 15 minutes.

Pré-finale : Durée minimale de 15 km ou de 15 minutes. Les points seront attribués de la façon suivante : 1^{ère} pos : 34 points ; 2^{ème} pos: 33 points ; 3^{ème} pos: 32 points ; 4^{ème} pos : 31 points ; 5^{ème} positions 30 points : ... jusqu'à la dernière position parmi les personnes ayant terminé l'épreuve.

Finale : Durée minimale de 15 km ou de 20 minutes. Les points seront attribués de la façon suivante : 1^{ère} pos : 55 points ; 2^{ème} pos: 52 points ; 3^{ème} pos: 50 points ; 4^{ème} pos : 49 points ; 5^{ème} positions 48 points : ... jusqu'à la dernière position parmi les personnes ayant terminé l'épreuve. Pour les compétiteurs n'ayant pas complété l'épreuve, ils se verront attribuer un nombre de point équivalent au pointage obtenu par le dernier compétiteur ayant complété l'épreuve, moins 5 points.

Pour les courses Max Junior, la distance ou la durée devra être conforme à la réglementation nationale du pays concerné.

3.2.3.Nombre de courses minimales

Si le CRM consiste en un championnat national, un minimum de 5 courses est requis afin que les pilotes puissent se qualifier pour la GFCRM. Si le CRM est divisé en CRM régionaux (i.e. Nord – Sud), un minimum de 5 courses par région respectant toute la réglementation Sportive et Technique du CRM est requis. Une finale nationale doit ensuite avoir lieu pour déterminer quels pilotes se qualifieront pour la GFCRM. Le nombre de pilotes invités à la finale nationale sera déterminé par l'organisateur national.

3.3. Classement

3.3.1.GFCRM et CRMI

Le classement final de la GFCRM est celui de la course finale. Pour les CRMI, le classement peut être déterminé en fonction de la course finale ou du classement général dans le cas d'un CRMI comprenant plusieurs courses. (i.e. EURO-Challenge)

3.3.2.RMC

3.3.2.1. Points

Seuls les points obtenus dans les pré-finales et les finales d'une course comptent pour le pointage cumulatif du CRM. (voir aussi 3.3.2.2).

3.3.2.2. Pointage cumulatif

Tous les résultats des pré-finales et des finales comptent pour le classement général. La dernière course nationale doit avoir lieu au plus tard le 31 octobre 2004. Seuls les résultats nationaux du CRM reçus par courriel par le logiciel « ROTAX race administration » au plus tard le 7 novembre 2004 seront pris en considération. Les pilotes invités à la GFCRM seront basés sur les résultats affichés sur le site de ROTAX à l'adresse www.maxchallenge-rotax.com).

3.3.2.3. Points bonis

Chaque compétiteur recevra un point boni par épreuve auquel il aura participé. Ces points bonis compteront pour le pointage cumulatif. Chaque compétiteur devra participer à 4

épreuves ou plus pour avoir droit aux points bonis.

3.3.2.4. Moitié des points

Seulement la moitié des points seront attribués lors des courses auxquelles moins de 9 compétiteurs participeront à la pré-finale.

3.3.2.5. Retrait des points

Si un compétiteur est disqualifié d'une course pour mauvaise conduite ou pour cause de tricherie, une pénalité équivalente aux points qu'il aurait reçus lors de la course sera soustraite de son pointage cumulatif.

3.4. Procédure de départ

3.4.1. GFCRM et CRMI

Pour la GFCRM et les CRM1, la réglementation pour les « départs lancés pour karts à embrayage sans boîte de vitesse » des Prescriptions générales de la réglementation CIK-FIA s'appliquent pour toutes les catégories.

3.4.2. CRM

Grille de départ à 2 files : 1 tour de chauffe suivi d'un tour de formation où les dépassements sont strictement interdits, suivis d'un départ lancé.

3.5. Frais d'inscription

Il n'y a aucun frais d'inscription pour la GFCRM. Pour le CRMI et les CRM, les frais d'inscription lors des événements seront établis par l'organisateur du CRMI ou du CRM national.

3.6. Carte d'enregistrement (« Drivers registration ID-card »)

Il est obligatoire pour les pilotes participant à la GFCRM, aux CRMI et aux CRM de détenir une Carte d'enregistrement ROTAX (« drivers registration ID-Card »).

Chaque pilote doit faire une demande afin d'obtenir sa carte d'enregistrement Rotax, portant son nom et un numéro d'identification auprès de l'organisateur national du CRM. Sans carte d'enregistrement Rotax, il n'est pas permis de s'inscrire pour une course comptant pour le CRM. Cette carte d'identification ROTAX ne remplace d'aucune façon, ni ne constitue, une licence de compétition requise pour participer à une course comptant pour le CRM. Les numéros d'identification pour chacun des pays sont :

Pays	Numéro identification de - à
Canada	160.000 - 179.999

3.7. Pilotes invités à la GFCRM

Le nombre total de pilotes invités à la GFCRM pour les catégories MAX et RM1 est de 68. Les pilotes qualifiés via les catégories MAX et RM1 compétitionneront à la GFCRM sur des karts RM1 qui seront fournis par ROTAX.

Le nombre maximal de pilotes de la catégorie Max Junior qui seront invités est de 34.

Les pilotes qualifiés pour la GFCRM sont :

- a) Le vainqueur de chacun des CRM nationaux dans les catégories MAX ou RM1.
- b) Le vainqueur de chacun des CRM nationaux dans la catégorie MAX JUNIOR (voir l'article 3.2 pour les âges admissibles).
- c) Le pilote champion en titre de la GFCRM dans la catégorie MAX est automatiquement qualifié.
- d) Le meneur au championnat dans chacune des catégories présentes à l'EURO-Challenge (RM1, Max et Max Junior)

Pour les catégories MAX et RM1 seulement :

Le vainqueur dans un pays où un CRM est organisé, est le pilote avec le plus de points au total (voir 3.3.2.2) ou le pilote ayant remporté la finale nationale dans chacune des catégories. Le vainqueur sera invité à la GFCRM par ROTAX, toutes dépenses pour la participation à la GFCRM comme l'hôtel, l'avion, le kart complet avec moteur, pneus, essence, etc... payés par ROTAX.

Dépendamment du nombre total de départs dans toutes les pré-finales et les finales du CRM 2003 dans chacun des pays, le nombre de pilotes invités par pays est déterminé de la façon suivante :

ROTAX établira un classement par pays participants au CRM conformément au nombre de départs obtenus lors des pré-finales et des finales dans les catégories MAX et RM1 pour l'année 2003. Sur la base de ce classement, les pilotes invités supplémentaires seront établis de la façon suivante :

- Pays classés 1 à 3 : 2 pilotes supplémentaires invités *)

- 4^e pays au classement et suivants : 1 pilote additionnel par pays jusqu'à ce qu'un total de 68 pilotes soit atteint *), tenant compte des pilotes automatiquement qualifiés (ex. champion en titre de la GFCRM, pays hôte, etc).

*) Si un pays a plus de 2 pilotes invités (soit le vainqueur dans les catégories MAX et RM1) le(s) pilote(s) le(s) mieux classé(s) parmi les pilotes âgés de 35 ans et plus (35^e anniversaire obtenu avant le 01.01.2005) sera (seront) invité(s). L'organisateur national du CRM doit décider avant la première course dans quelle catégorie le(s) pilote(s) supplémentaire(s) sera (seront) invité(s) à la GFCRM

Le pays hôte de la GFCRM obtiendra un pilote supplémentaire provenant de la catégorie MAX seulement.

Le Centre de Karting ROTAX se réserve le droit de modifier le nombre de pilotes par pays qui seront invités à la GFCRM.

3.8. Cérémonie de remise des prix

Lors de la cérémonie de remise des prix, les trois premiers compétiteurs doivent être vêtus de leur combinaison de course, complètement fermée.

3.9. Poids minimum:

En tout temps, le poids minimal du kart, incluant le pilote et son équipement de protection (casque, combinaison, gants etc.) doit être d'au moins :

Classe MAX : RMC : 165 kg (364 lbs).
 IRMC : 160 kg (353 lbs)

CRM Junior : pour le CRM, les CRMI et la GFCRM 143 kg (315 lbs)

CRM RM1 : pour le CRM 175 kg (385 lbs), pour les CRMI et la GFCRM 170 kg (374 lbs)

3.10. Espace de commandite sur les Karts

Les auto-collants promotionnels doivent être placés sur le kart pour les événements du CRM, des CRMI et de la GFCRM suivant la photo ci-dessous.



L'ensemble d'auto-collants est disponible en tant que pièce ROTAX no. 580 765 chez votre détaillant Rotax le plus près). L'espace restant peut être utilisé pour apposer vos auto-collants personnels.

Pour la catégorie RM1 : le carénage original ROTAX RM1 est obligatoire. Il est possible d'apposer des autocollants de commanditaires supplémentaires, en autant qu'ils ne recouvrent pas, en tout ou en partie, avec les commanditaires déjà inclus sur le carénage original.

3.11. Promotions

Les gagnants doivent porter une casquette Bridgestone lors de la cérémonie de remise des prix.

Tous les participants au CRM consentent à ce que Rotax et ses commanditaires puissent utiliser des photographies des courses du CRM (incluant le nom et les photographies des pilotes) pour des fins de publicité, promotion et de relations publiques.

4. Règlements spécifiques au CRM canadien

4.1. Organisateur national

L'organisateur national de la version canadienne du Challenge Rotax Max est SRA Karting International (www.srakarting.com). L'adresse du site officiel du Challenge Rotax Max canadien est www.maxchallenge.ca. Pour toute dérogation à la réglementation d'une série régionale, l'autorisation écrite de SRA Karting Internationale est requise.

4.2. Licence

En conformité avec l'article 3.2, le pilote doit détenir une licence nationale émise par ASN Canada-FIA ou une licence émise par une de ses fédérations affiliées. Les pilotes qui participeront à la finale nationale devront détenir une licence nationale.

4.3. Nombre de courses

Le Challenge Rotax Max canadien est divisé en championnats régionaux : Alberta, Est du Canada (Est du Québec et Maritimes), Manitoba, Ontario, Ouest du Canada (Colombie-Britannique), Québec et Saskatchewan. D'autres régions peuvent s'ajouter en tout temps. Chacun des championnats régionaux doit comporter un minimum de 5 courses. Les championnats régionaux peuvent être complétés après le 21 août 2004 (Finale nationale) mais un minimum de 5 courses devront être disputées avant le 9 août 2004.

4.4. Inscription obligatoire pour le Challenge Rotax Max et frais

Il est impératif de remplir le formulaire d'inscription au Challenge Rotax Max afin de participer à une course comptant pour le CRM. Une preuve d'âge pourra être exigée lors de l'inscription. Il n'y a aucun frais relatifs à l'inscription au CRM. Quant aux frais d'inscription pour participer à chacune des courses, ils seront déterminés par les organisateurs de l'événement.

4.5. Date et lieu de la finale Nationale

La finale nationale du Challenge Rotax Max canadien pour les catégories JUNIOR MAX et MAX aura lieu les 20, 21 et 22 août 2004 à Chilliwack en Colombie-Britannique dans le cadre des Championnats ASN Canada-FIA. Le résultat de la finale déterminera les pilotes qui seront qualifiés pour la GFCRM dans les catégories JUNIOR MAX et MAX.

Les détails de la finale nationale dans la catégorie RM1 seront communiqué ultérieurement par l'organisateur national.

4.6. Éligibilité pour participer à la Finale Nationale.

Pour avoir droit de participer à la finale nationale, le compétiteur doit être dûment inscrit au Challenge Rotax Max et avoir participé à plus de 50 % des courses régionales du Challenge Rotax Max qui se sont déroulées dans une même région avant la finale nationale.

La procédure de qualification pour la catégorie RM1 sera communiquée ultérieurement par l'organisateur national.

4.7. Déroulement de la finale nationale.

L'épreuve nationale dans les catégories MAX Junior et MAX se déroulera de la façon suivante : pratiques libres, qualifications, manches éliminatoires, une course de repêchage, une pré-finale et une finale. Le nombre de manches éliminatoires dépendra du nombre de compétiteurs présents. Les manches éliminatoires se dérouleront suivant les règles CIK-FIA, et détermineront les positions de départ lors de la pré-finale et le résultat de la pré-finale déterminera la position de départ lors de la finale.

Les détails de la finale nationale dans la catégorie RM1 seront communiqué ultérieurement par l'organisateur national.

4.8. Protêt

Relativement à un protêt déposé contre un compétiteur en raison de la non-conformité de son moteur, si le moteur est déclaré conforme, la personne ayant déposé le protêt devra assumer tous les frais relatifs au nouveau sceau du moteur, en sus de tous les frais requis pour le dépôt du protêt. Si le moteur est déclaré non conforme, et par conséquent illégal, le compétiteur pris en défaut devra assumer les frais pour installer le nouveau sceau.

Dans le cas où un moteur est déclaré illégal, l'inspecteur technique doit communiquer à l'organisateur régional du CRM les informations suivantes :

- le nom du pilote concerné;
- le numéro de série du moteur;
- le numéro du sceau apposé sur le moteur; et
- et le nom du centre de service Rotax ayant apposé le sceau sur le moteur (conformément au carnet du moteur « Engine Identity Card »).

L'organisateur régional doit communiquer dès que possible ces informations auprès de l'organisateur national.